

### Époux ou Père

Prénoms

Julien Géaard

Nom

FLOUZAT

Né le

23 mai 1982

à 18 heures 15  
à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

de (1) Francis René FLOUZAT

et de (1) Christine Yolande Liane  
GAUTHERON

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

898

le (2) 07 février 2011.

Mentions marginales (3)



L'officier de l'état civil  
Sceau

Mariage célébré à

le

à

heures

Les futurs époux ont déclaré (4)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales (3)

le

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ..... par maître ..... notaire à ..... ».

## Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

## Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e) <sup>(2)</sup>

25 Janvier 2011  
6 heures 55

Nolan, Francis  
FLOUZAT

du sexe masculin

à LAGNY-SUR-MARNE (S. et M.)

reconnu(e) <sup>(3)</sup> à LAGNY-SUR-MARNE (S. et M.) le  
27 Janvier 2011

par <sup>(4)</sup> son père

3 Février 2011

L'officier de l'état civil  
Sceau



## Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

<sup>(1)</sup> Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

<sup>(2)</sup> Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». <sup>(3)</sup> Preciser s'il y a lieu, es date et lieu de la ou des reconnaissances.

<sup>(4)</sup> Preciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

<sup>(4)</sup> Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 25 Janvier 2015  
à 7 heures 20  
est né(e) (1) *Alexis, Etien  
FLOUZA T*

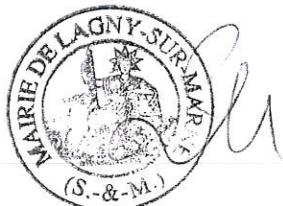
du sexe *masculin*

à **LAGNY-SUR-MARNE (S. et M.)**

reconnu(e) (2) à **LAGNY-SUR-MARNE (S. et M.)** le  
27 Janvier 2015  
par (3) *son père*

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (4)

*3 Février 2015*  
L'officier de l'état civil  
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau

## Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le  
à  
est né(e) (1)

du sexe

à

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.  
(4) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.